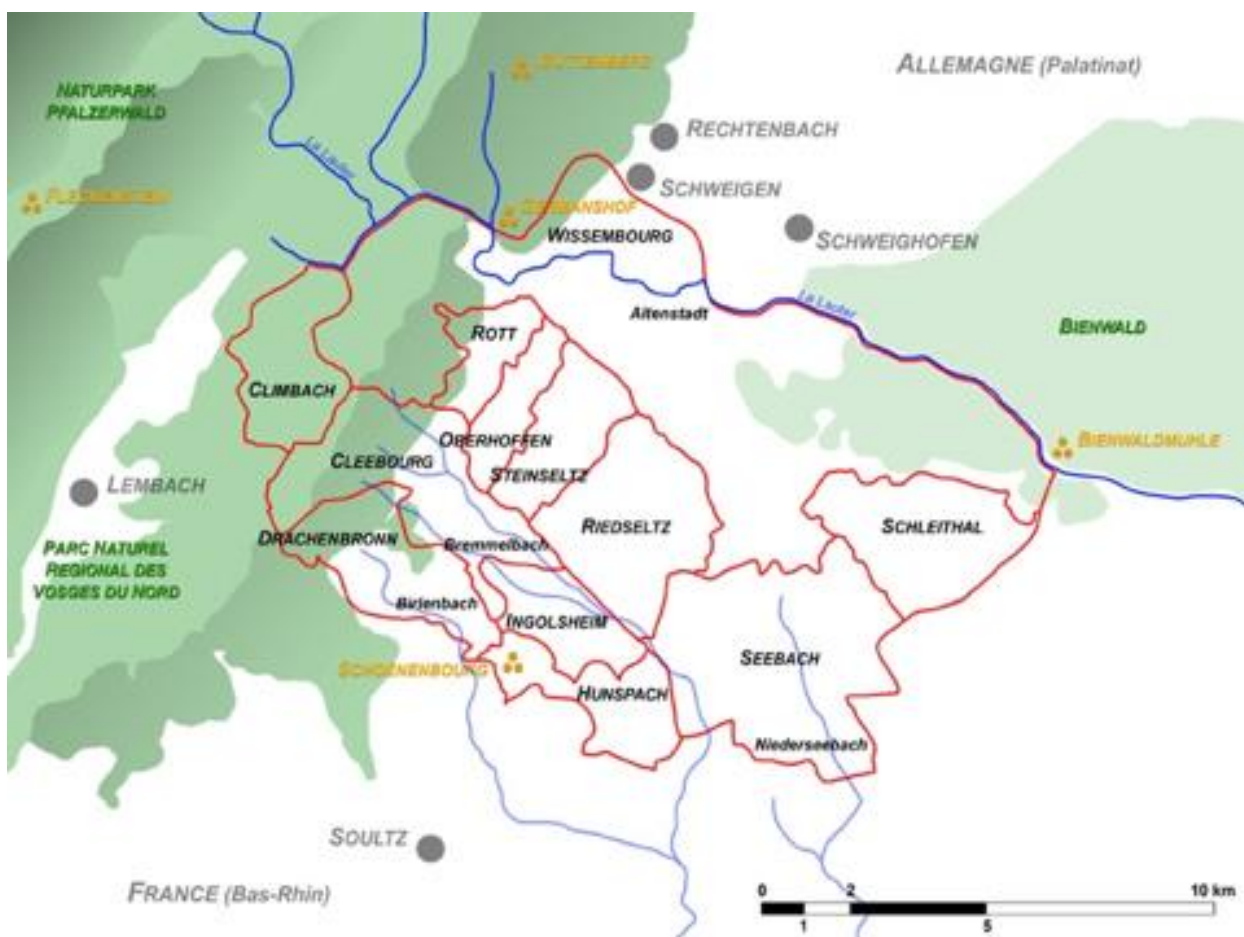


# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 - 67160 WISSEMBOURG  
Tél : 03 88 05 35 50 – [infos@cc-pays-wissembourg.fr](mailto:infos@cc-pays-wissembourg.fr)  
[www.cc-pays-wissembourg.fr](http://www.cc-pays-wissembourg.fr)

# PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



# **I. PRESENTATION**

## **1. Historique**

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 156 habitants (INSEE au 01/01/2022)

## **2. Siège**

Centre Administratif  
4 Quai du 24 Novembre  
67160 WISSEMBOURG

## **3. Informations pratiques**

Numéro SIRET : 246 700 926 00057  
Code APE : 8411Z

### **Services et permanences au siège de la Communauté de Communes**

- RPE – Relais Petite Enfance
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBAM CONSEIL
- UNIAT
- ESPACE FRANCE RENOV' - conseiller énergie pour les particuliers
- CCAEP - conseiller énergie pour les communes (jusqu'à fin juillet 2022)
- SIG - Système d'Information Géographique

## **Les élus**

|                                                                |                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, | Serge STRAPPAZON                                                                      |
| Maire de Cleebourg :                                           | Serge STRAPPAZON                                                                      |
| Maire délégué de Bremmelbach :                                 | Dominique DEMANGE (N.C.C.)*                                                           |
| Maire de Climbach :                                            | Stéphanie KOCHERT (démission juin 2022)<br>Pierre GILLMING (à partir de juillet 2022) |
| Maire de Drachenbronn :                                        | Pierre KOEPF                                                                          |
| Maire délégué de Birlenbach :                                  | Georges WERLY                                                                         |
| Maire d'Ingolsheim :                                           | Richard FREY                                                                          |
| Maire de Hunsbach :                                            | Bertrand WAHL                                                                         |
| Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg :                           | Thomas HAUER                                                                          |
| Maire de Riedseltz :                                           | René RICHERT                                                                          |
| Maire de Seebach :                                             | Michel LOM                                                                            |
| Maire déléguée de Niederseebach :                              | Cornélia ROTT                                                                         |

|                              |                                                                                   |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Maire de Rott :              | Claude STROHL                                                                     |
| Maire de Schleithal :        | Joseph SCHNEIDER (démission mars 2022)<br>Chantal SCHMITT (à partir d'avril 2022) |
| Maire de Steinseltz :        | Christophe HECKY (N.C.C)*                                                         |
| Maire de Wissembourg :       | Sandra FISCHER-JUNCK                                                              |
| Maire délégué d'Altenstadt : | Fabien KAST                                                                       |

*\*N.C.C. : non conseiller communautaire*

#### Les Vice-Présidents

|                                  |                                                         |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> vice-président : | Sandra FISCHER-JUNCK                                    |
| 2 <sup>e</sup> vice-président :  | Stéphanie KOCHERT (démission juin 2022 – non remplacée) |
| 3 <sup>e</sup> vice-président :  | Jean-Max TYBURN                                         |
| 4 <sup>e</sup> vice-président :  | Bertrand WAHL (démission septembre 2022 – non remplacé) |
| 5 <sup>e</sup> vice-président :  | René RICHERT                                            |
| 6 <sup>e</sup> vice-président :  | Michel LOM                                              |
| 7 <sup>e</sup> vice-président :  | Jean-Louis PFEFFER                                      |

### **1. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions**

Madame Sandra FISCHER-JUNCK, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargée du pôle épanouissement de la personne** :

- Politique générale intergénérationnelle, projet de développement et étude du transport à la demande.
- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais Petite Enfance, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances ».

Madame Stéphanie KOCHERT, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente (démission en juin 2022 et non remplacée), est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargée du tourisme et des circulations douces** :

- Itinéraires cyclables - Plan vélo en liaison avec le département
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un Plan Local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM)
- Création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et interprétation du patrimoine;
- Promotion du territoire.
- **Interim comptable du président: signature des engagements en absence du président**

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3<sup>e</sup> Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'économie, du commerce de l'artisanat et des zones d'activités** :

- Economie locale : correspondant des chambres consulaires pour le développement, relations avec les artisans, les commerçants, définition des besoins propres.
- Suivi des plans d'aide aux entreprises.
- Zones d'activité intercommunales : Entretien et propreté, opérations périodiques, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux).
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport.
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.
- Politique du numérique de la collectivité.

Monsieur Bertrand WAHL, 4<sup>e</sup> Vice-Président (démission en septembre 2022 et non remplacé), est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, principalement chargé **de l'habitat, l'urbanisme, le cadre de vie et le développement durable** :

- Urbanisme. PLUi, Suivi des dossiers de modification ou révision du PLUi : assurer la veille auprès des communes pour assurer la cohérence des documents, suivi du SCOTAN et du PETR.
- Habitat et cadre de vie : revoir les priorités du PLH pour en faire un outil opérationnel, proposer et mettre en œuvre une politique de soutien et de reconquête des centres villages et à l'embellissement.
- Foncier : représenter la communauté de communes au sein de l'établissement public foncier et développer les liens avec cet établissement au profit du territoire.
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G. au profit des communes du territoire.

Monsieur René RICHERT, 5<sup>e</sup> Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la mutualisation et des relations transfrontalières** :

- Mutualisation au sens large : poursuite de la politique engagée et mise en œuvre : achats groupés, retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes.
- Mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes.
- Travail sur la mutualisation de certaines fonctions et personnels liés avec la ville de Wissembourg et les communes.
- Gestion et politique des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées.
- Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique.
- Organisation et gestion de la banque de matériel.
- Relations avec nos partenaires Allemands : organisation des manifestations, représentation du président et suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – présidents.

**Monsieur Michel LOM, 6<sup>e</sup> Vice-Président**, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la politique de l'eau de l'assainissement, de GEMAPI et des énergies renouvelables** :

- Etude de l'harmonisation des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Echéance 2026), diagnostic de la situation actuelle, les communes étant rattachées à des syndicats différents ou étant pour certaines autonomes. Possibilités d'évolution, définition du schéma 2026 (objectif).
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : participation au diagnostic effectué par le SDEA, suivi de l'établissement par le SDEA du bilan et de la programmation des travaux à réaliser. Financement de ces travaux (définition des bases et taux d'imposition nécessaires).
- Prévention des risques naturels (suivi de l'impact des travaux de prévention des coulées d'eaux boueuses, mise en valeur des vergers...).
- Les énergies renouvelables.

**Monsieur Jean-Louis PFEFFER, 7<sup>e</sup> Vice-Président**, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'environnement, de la biodiversité et de la prise en compte de ces dimensions dans les actions communautaires (transversalité)** :

- Interface entre les missions du PNRVN et de la COMCOM du Pays de Wissembourg, transversalité des thèmes.
- Relations avec le PNRVN et la réserve mondiale de Biosphère, plus particulièrement chargé des actions dans le cadre des programmes européens LEADER et GAL ; Modalités d'instruction de ces dossiers au profit du territoire intercommunal.
- Protection de la nature – recherche et gestion des sites remarquables.
- Trame verte et bleue.
- Sensibilisation de la jeunesse à la protection de la nature – actions CINE.
- Plan Paysages sur les sentiers de grande randonnée.
- Travail de fond sur les circuits courts et les produits locaux ((marchés du terroir, alimentation des collectifs, périscolaires, cantines, et autres avec des produits locaux etc.

## **2. Membres de commissions et délégués aux organismes et structures extérieures**

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Membres titulaires* : M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL, M. Serge WOZIWODA

*Membres suppléants* : M. Bertrand WAHL, M. Thomas HAUER, M. Joseph FISCHER ( jusqu'en juillet 2022), M. Bruno ROTT, Mme Charlotte WALTER-SCHIMPF

### **COMMISSION TRANSFRONTALIERE**

M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Martial KELLER, M. Serge WOZIWODA, Mme Cornélia ROTT, M. Richard HAESSIG, M. Bruno ROTT, M. Richard FREY, M. Joseph FISCHER (jusqu'en juillet 2022), M. Jean-Louis PFEFFER

### **COMMISSION PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE**

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Fabienne NEUBERT, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Joëlle DHEURLE, Mme Astride PHILIPPS, Mme Sylvie HEIBY, M. Pierre KOEPF



### **GROUPE DE TRAVAIL MUTUALISATION**

M. René RICHERT – Vice-Président responsable

- Communes de plus de 1500 habitants : M. Richard HAESSIG, M. Joseph FISCHER (jusqu'en juillet 2022)
- Communes de plus de 1000 habitants : Mme Astride PHILIPPS, Mme Chantal SCHMITT
- Commune de plus de 500 habitants : M. Christophe BALL
- Commune de moins de 500 habitants : M. Thomas HAUER, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL

### **GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES**

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Astride PHILIPPS, M. Pierre KOEPF, Mme Joëlle DHEURLE, M. Thomas HAUER

### **COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

*Membres Titulaires* : M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Astride PHILIPPS, M. Fabien KAST, M. Richard FREY

*Membres suppléants* : Mme Joëlle DHEURLE, Mme Fabienne NEUBERT, M. Pierre KOEPF, Mme Chantal SCHMITT, Mme Cornélia ROTT

### **COMMISSION ATIP – AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE**

*Délégué titulaire* : M. Michel LOM

*Délégué suppléante* : M. Bruno ROTT

### **MISSION LOCALE ALSACE DU NORD**

*Déléguée titulaire* : Mme Sandra FISCHER-JUNCK

*Déléguée suppléante* : Mme Nathalie ORTH

### **SMICTOM**

M. Jean-Max TYBURN, M. René RICHERT, M. Serge STRAPPAZON

### **PETR – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL D'ALSACE DU NORD**

M. Bertrand WAHL (remplacé par M. René RICHERT à compter du 26/09/2022), M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Michel LOM, M. Jean-Max TYBURN, Mme Stéphanie KOCHERT (remplacée par M. Thomas HAUER à compter du 26/09/2022).

### **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE**

*Délégués titulaires* : M. Bertrand WAHL (jusqu'au 12/12/2022), M. Michel LOM

*Délégués suppléants* : Mme Lorène KNITTEL, M. René RICHERT (jusqu'au 12/12/2022)

### **CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER**

M. Serge STRAPPAZON

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DU LYCEE**

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

### **GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE - PAMINA**

*Délégué titulaire* : M. Serge STRAPPAZON

*Délégué suppléant* : M. René RICHERT

### **PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD**

M. Jean-Louis PFEFFER

### **SDEA – Compétence Gestion des Cours d'Eau (GEMAPI)**

M. Jean-Max TYBURN

### **OFFICE DE TOURISME ALSACE VERTE**

(jusqu'au 11/12/2022)

*Délégués titulaires* : Mme Stéphanie KOCHERT, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Sylvie HEIBY

*Délégués suppléants* : M. Pierre KOEPF, M. Michel LOM, M. Jean-Louis PFEFFER, M. Bertrand WAHL

(à compter du 12/12/2022)

*Délégués titulaires* : M. Michel LOM, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Sylvie HEIBY

*Délégués suppléants* : M. Jean-Max TYBURN, M. Pierre KOEP, M. Jean-Louis PFEFFER

### **3. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes**

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- PETR de l'Alsace du Nord (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de l'Alsace Verte

### **4. Les réunions en 2022**

- ✓ Nombre de réunions :
  - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 5 réunions
  - du CONSEIL : 5 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
  - 11 délibérations ont été prises au BUREAU
  - 60 délibérations ont été prises au CONSEIL



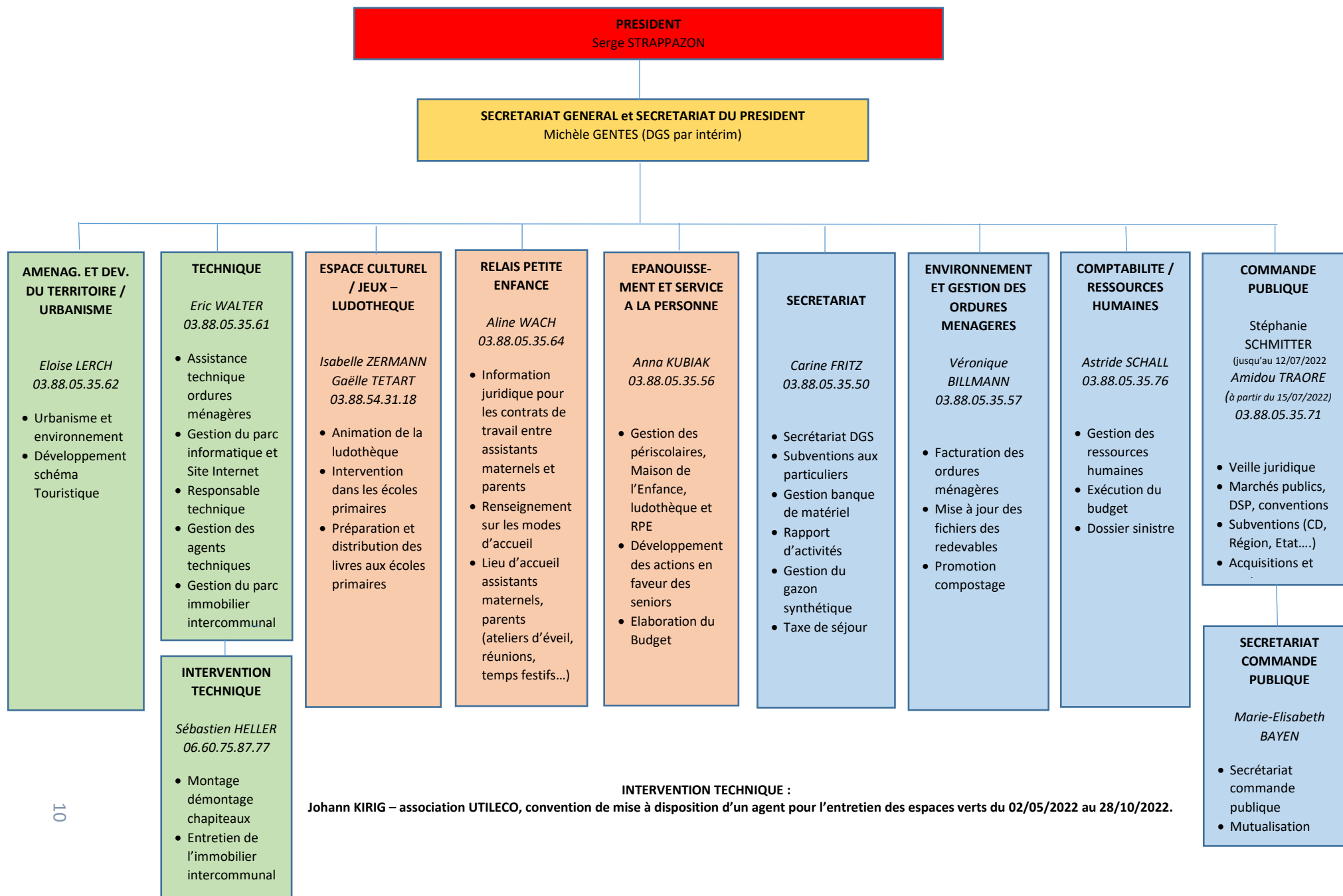
## II. ORGANISATION

### 1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 35 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

| COMMUNES     | TITULAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | SUPPLEANTS        |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| CLEEBOURG    | STRAPPAZON Serge<br>BALL Christophe                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | KASTNER Eric      |
| CLIMBACH     | KOCHERT Stéphanie (démission juin 2022)<br>GILLMING Pierre (à partir de juillet 2022)                                                                                                                                                                                                                                                 |                   |
| DRACHENBRONN | KOEPF Pierre<br>WERLY Georges                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |
| HUNSPACH     | WAHL Bertrand<br>HEIBY Sylvie                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |
| INGOLSHEIM   | FREY Richard                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | ILTIS Jean-Claude |
| OBERHOFFEN   | HAUER Thomas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | PICARD Yvette     |
| RIEDELSELTZ  | RICHERT René<br>PHILIPPS Astride                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | BASTIAN Gabriel   |
| ROTT         | STROHL Claude                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |
| SCHLEITHAL   | SCHNEIDER Joseph (démission mars 2022)<br>SCHMITT Chantal<br>ARMAND Jacques<br>OBERNESSER Joseph (à partir d'avril 2022)                                                                                                                                                                                                              |                   |
| SEEBACH      | LOM Michel<br>ROTT Cornélia<br>HAESSIG Richard<br>ROTT Bruno                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |
| STEINSELTZ   | KASTNER André<br>MULLER Denis                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |
| WISSEMBOURG  | FISCHER-JUNCK Sandra<br>PFEFFER Jean-Louis<br>DHEURLE Joëlle<br>KAST Fabien<br>ORTH Nathalie<br>TYBURN Jean-Max<br>KNITTEL Lorène<br>IFFRIG Thierry<br>NEUBERT Fabienne<br>WOZIWODA Serge<br>WITZ Sylvia<br>FISCHER Joseph (décédé juillet 2022)<br>WALTER-SCHIMPF Charlotte<br>KELLER Martial (démission décembre 2022)<br>ZAZOU Ali |                   |

## 2. Organigramme



### III. STATUTS

#### 1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

## **COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **✓ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
  - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
  - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

### **✓ Politique du logement et du cadre de vie.**

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

### **✓ Création, aménagement et entretien de la voirie.**

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

### **✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.**

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

### **✓ Actions sociales d'intérêt communautaire :**

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
  - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et Relais Petite Enfance,
  - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
  - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

## **COMPETENCES FACULTATIVES**

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique
- Tourisme :
  - Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
  - Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières,
  - Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
  - Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA
- Animation du service des sports : soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra-communautaire. Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra-communautaire.
- Organisation de la mobilité

## **IV. France SERVICES**

Le 03 janvier 2022 la Ville de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont ouvert la Maison France Services de Wissembourg dans les locaux de la Maison des Associations de Wissembourg.

Les frais de fonctionnement de cet espace sont partagés entre les deux collectivités : la Communauté de Communes finance le matériel informatique, les copieurs, le mobilier et met à disposition un agent. La Ville de Wissembourg finance les fournitures de bureau, met à disposition les locaux ainsi qu'un de ses agents. Pour stabiliser les conditions de financement du réseau France Services, chaque structure labellisée bénéficie d'une subvention de 30 000 euros par an, prise en charge pour moitié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'autre moitié par un fonds interpartenaires.

France Services, c'est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : l'Assurance Retraite, la Mutualité sociale Agricole, la Caisse d'Allocations familiales, La caisse primaire d'Assurance maladie, la Direction Générale des Finances publique, l'Agence Nationale des Titres sécurisés, La Poste, le Ministère de la Justice, Pôle emploi.

En 2022, les agents France Services ont réalisé 2273 accompagnements (consulter une carrière, demander une retraite, renouveler un permis de conduire, consulter des remboursements sur un compte AMELI, déclarer des ressources trimestrielles à la CAF, etc). Cette année 2022 a également été l'occasion d'organiser les premières journées portes ouvertes. Durant ces 2 semaines, différents ateliers ont été organisés et proposés au public : créer une adresse e-mail ; créer un compte AMELI/impôts/retraite ; la CARSAT et la CPAM ont chacun organisé une matinée d'informations à destination du public.

Horaires d'accueil :

Lundi, mardi, mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Jeudi : de 9 h à 12 h ; après-midi : fermé

Vendredi : de 14 h à 16 h

Tél. : 03 67 70 74 57 (sur RDV pour certaines démarches)

## **V. MARCHES PUBLICS**

### **1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX**

NEANT

### **2. MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES (achats groupés, marchés publics, formation, ...)**

#### **ACHAT DE TERRE VEGETALE 2022**

Une commande groupée de 63 sacs de terreau de 70 litres a été passée pour 2 collectivités pour un montant total de 570,78 € HT.

#### **ACHAT DE PAILLAGES DES MASSIFS**

Une commande groupée de paillages des massifs a été passée, pour 4 collectivités, auprès de l'entreprise JOST à Molsheim pour la commande de fleurissement annuelle de paillage : 119 sacs de Chanvre, 216 sacs de Mulacoo–Paillis fève de cacao et 144 sacs de Copoflora–Paillis écorce de peuplier. Pour un montant total de 3 559,49 € HT.

#### **FOURNITURES DE BUREAU**

Le marché de 2021 étant arrivé à son terme, un nouveau marché a été lancé pour 4 ans, du 01/01/2022 au 31/12/2025, pour 9 collectivités (Cleebourg/Bremmelbach – Drachenbronn/Birlenbach – Hunspach – Oberhoffen les Wissembourg – Riedseltz – Rott – Steinseltz – Wissembourg et la CCPW). La société LACOSTE Dactyl Bureau & Ecole a été retenue comme fournisseur dans le cadre du marché mutualisé pour l'achat de fournitures de bureau

#### **FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE**

Le marché de 2021 étant arrivé à son terme, un nouveau marché a été lancé pour 3 ans pour 9 collectivités. La société ADELYA TERRE D'HYGIENE a été retenue comme fournisseur dans le cadre du marché mutualisé pour les fournitures de produits et matériels d'entretien et d'hygiène. Ce marché a été conclu pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024.

#### **FORMATION MUTUALISEE**

5 formations ont été mutualisées pour les agents des collectivités membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et pour les Communautés de Communes environnantes (Sauer-Pechelbronn, Outre-Forêt et Niederbronn-les-Bains) : les plantes vivaces et graminées, les écritures comptables, le bûcheronnage, l'organisation personnelle pour une meilleure efficacité et défibrillateurs.



### **DEFIBRILLATEUR**

Une formation a été mutualisée pour les agents des collectivités membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ainsi que pour le personnel des écoles.

La formation a été assurée par la Croix Blanche de Wissembourg les 08 et 09 novembre 2022, elle a eu lieu dans les locaux de la Croix Blanche à Wissembourg et le coût s'est élevé à 8€ par participants.

6 collectivités ont participé à cette formation : Cleebourg-Bremmelbach, Rott, Seebach, Schleithal, Steinseltz, CCPW pour un total de 16 personnes.

### **3. MUTUALISATION AVEC D'AUTRES INTERCOMMUNALITES**

#### **AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORET.

Etant sur la ligne directrice du plan vélo initié au niveau national et le plan vélo 2020/2030 de la CeA, une étude commune de programmation de schéma d'itinéraires cyclables a été réalisée par le bureau d'études ALKHOS (programme de novembre 2020) sur les territoires des communautés de communes Outre Forêt et Pays de Wissembourg.

Ainsi, le marché d'aménagement d'itinéraires cyclables réparti en 5 lots pour le compte de la Communauté de Communes du pays de Wissembourg celle de l'Outre Forêt a été signé le 31 mai 2022 pour un montant global de 3 517 119,75 €

Le taux d'exécution des travaux portant sur les axes A et B est de 80%.

Descriptif des lots attribués :

| <b>Lots</b> | <b>INTITULE</b>           | <b>ENTREPRISES</b> | <b>MONTANTS HT</b> |
|-------------|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Lot 1       | Axe B – Partie Nord       | Jean Lefèvre (EJL) | 585 295, 55 €      |
| Lot 2       | Axe B – Partie Sud        | Jean Lefèvre (EJL) | 570 414, 80 €      |
| Lot 3       | Axe A – Partie Nord       | Jean Lefèvre (EJL) | 974 761, 40 €      |
| Lot 4       | Axe A – Partie Sud        | Jean Lefèvre (EJL) | 1 197 219,00 €     |
| Lot 5       | Signalisation Axes A et B | SIGNATURE          | 189 429 ,00 €      |

## **VI. SUBVENTIONS**

Pour l'année 2022

Subventions notifiées :

| Objet                | Montant de la subvention accordée | Tiers     |
|----------------------|-----------------------------------|-----------|
| Plan vélo-AXE A      | 143 000 €                         | ETAT/DSIL |
| Plan vélo-AXE B      | 185 000 €                         | ETAT/DSIL |
| <b>Montant total</b> | <b>328 000 €</b>                  |           |

Subventions versées :

| Objet                                                               | Montant de la subvention versée | Tiers                     |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| CRSD – BORNES DE RECHARGE                                           | 13200,00 €                      | REGION GRAND EST          |
| CRSD – ARRET CHEMIN DES CIMES                                       | 6754,81 €                       | REGION GRAND EST          |
| CRSD – TRAVAUX D'ADAPTATION DU SITE                                 | 789142,57 €                     | REGION GRAND EST          |
| CRSD -TRAVAUX D'ADAPTATION DU SITE                                  | 599545,00 €                     | ETAT/FRED                 |
| CRSD - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES               | 39999,00 €                      | ETAT/FNADT                |
| CRSD –AMO STRATEGIE TOURISTIQUE                                     | 19656,00 €                      | ETAT/FNADT                |
| CRSD - AMO STRATEGIE TOURISTIQUE                                    | 5616,40 €                       | ETAT/FNADT                |
| CRSD - AMO STRATEGIE TOURISTIQUE                                    | 3440, 20€                       | Participation Outre Foret |
| CRSD-ETUDE DE DEFINITION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS | 8775,00 €                       | CEA                       |
| CRSD-CREATION D'UN PARC TOURISTIQUE                                 | 48305,00 €                      | CEA                       |
| DEVELOPPEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES                             | 59507,00 €                      | CEA                       |
| DEVELOPPEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES                             | 72066,00 €                      | CEA                       |
| DEVELOPPEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES                             | 62688,50 €                      | CEA                       |
| DEVELOPPEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES                             | 294410,50 €                     | CEA                       |
| <b>Montant total</b>                                                | <b>2 023 105,98 €</b>           |                           |

## VII. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m<sup>2</sup>.

**Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :**

| Type de matériel              | Quantité disponible | Observations                                                                                                                                                                |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chapiteau 7X14 mètres         | 7                   | Superficie de 100 m <sup>2</sup>                                                                                                                                            |
| Chapiteau 10X25 mètres        | 1                   | Superficie de 250 m <sup>2</sup>                                                                                                                                            |
| Sonorisations                 | 3                   | Hautparleur & micro                                                                                                                                                         |
| Podium                        | 1                   | <b>La moitié : 63 m<sup>2</sup></b><br>(28 panneaux de 1.5mx1.5m)<br><b>La totalité : 126 m<sup>2</sup></b><br>(56 panneaux de 1.5mx1.5m)<br><b>Hauteur du podium 0.90m</b> |
| Scène mobile (camion)         | 1                   | 8X6 mètres ou 8X4 mètres                                                                                                                                                    |
| Chalet en bois 4X2 mètres     | 11                  |                                                                                                                                                                             |
| Chalet en bois 6X2 mètres     | 5                   |                                                                                                                                                                             |
| Nacelle                       | 1                   |                                                                                                                                                                             |
| Niveleuse                     | 1                   |                                                                                                                                                                             |
| Grilles d'exposition          | 11                  |                                                                                                                                                                             |
| Barrières de sécurité         | 12                  |                                                                                                                                                                             |
| Coffret électrique            | 3                   |                                                                                                                                                                             |
| Vidéoprojecteur               | 1                   |                                                                                                                                                                             |
| Ordinateur portable           | 1                   |                                                                                                                                                                             |
| Panneaux de signalisation     |                     | Divers                                                                                                                                                                      |
| Panneau indicateur de vitesse | 1                   |                                                                                                                                                                             |
| Radar                         | 1                   |                                                                                                                                                                             |

#### Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé au Trésor Public est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant enlèvement du matériel

#### Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

| Matériel             | Prix TTC |
|----------------------|----------|
| Chapiteau 7X14       | 100 €    |
| Chapiteau 10X25      | 180 €    |
| Sonorisation         | 28 €     |
| ½ podium             | 100 €    |
| Podium entier        | 180 €    |
| Nacelle : ½ journée  | 55 €     |
| Nacelle : 1 journée  | 92 €     |
| Chalet en bois       | 60 €     |
| Scène mobile         | 120 €    |
| Vidéoprojecteur      | Gratuit  |
| Ordinateur Portable  | Gratuit  |
| Grilles d'exposition | Gratuit  |
| Barrière de sécurité | Gratuit  |

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg  
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite

- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

| <i>Matériel</i> | <i>Prix TTC</i> |
|-----------------|-----------------|
| Chapiteau 7X14  | 440 €           |
| Chapiteau 10X25 | 605 €           |
| Sonorisation    | 55 €            |
| ½ podium        | 440 €           |
| Podium entier   | 605 €           |
| Chalet en bois  | 121 €           |

- Pour les particuliers/privés  
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

#### **Les modalités concernant le transport :**

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

#### **Assurance :**

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

## **VIII. DIVERS**

### **1. Foncier**

#### **ACQUISITIONS**

Dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de l'ex base aérienne 901 de Drachenbronn, la communauté de communes s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier composé d'un abri de Walckmuhle (blockhaus, ouvrage militaire défensif, fortifié de béton et d'un parking casernement pour une superficie totale de 00 ha 42 a 66 ca à l'euro symbolique. L'acte notarié a été signé le 16 août 2022.

Par la suite, la communauté de communes s'est portée acquéreur par acte complémentaire à l'acte de vente du 04 mai 2022 d'un ensemble immobilier composé de l'ouvrage du HOCHWALD et d'une partie route réduit pour une superficie totale de 00ha 42 a 99 ca à l'euro symbolique.

## **VENTES**

La communauté de communes a vendu à la société dénommée EAK France un ensemble immobilier composé de l'ouvrage du HOCHWALD et d'une partie « route » pour une superficie totale de 00ha 42 a 99 ca à 2149.50 € TTC. L'acte notarié a été signé le 04 mai 2022.

La communauté de communes a vendu à la société dénommée SCI KERN un bien formant le lot F situé en ZAE sud extension pour une superficie totale de 00ha 25 a 96 ca à 109 032 € TTC. L'acte notarié a été signé le 24 aout 2022.

Par la suite, la communauté de communes a vendu à la société dénommée RUBYERB par acte complémentaire un immeuble bâti situé LIEU DIT-54 A-CITE CADRES SUD qui constituait l'ex cinéma de l'ancienne base aérienne pour une superficie totale de 14 ,01 ares ; à 25 218 € TTC. L'acte notarié a été signé le 03 janvier 2022.

## **2. Assurance**

Aucun dossier de sinistre n'a été ouvert en 2022

# BUDGET FINANCES



## **BUDGET**

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part trois budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION
- Le budget ZONE TOURISTIQUE DE DRACHENBRONN

### **1. BUDGET PRINCIPAL**

REALISATIONS 2022

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| CHAPITRE                                 | MT BUDGETISE          | MT REALISE            | %<br>REALISATION |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL          | 462 600,00 €          | 397 960,38 €          | 86%              |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL                 | 760 000,00 €          | 755 456,67 €          | 99%              |
| 014 ATTENUATION DES PRODUITS             | 2 075 000,00 €        | 2 047 311,87 €        | 99%              |
| 65 AUTRES CHARGES DE LA GESTION COURANTE | 1 862 700,00 €        | 1 800 382,18 €        | 97%              |
| 66 CHARGES FINANCIERES                   | 21 000,00 €           | 7 319,66 €            | 35%              |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES               | 6 000,00 €            | 2 802,08 €            | 47%              |
| 68 PROVISIONS                            | 15 000,00 €           | - €                   | 0%               |
| 022 DEPENSES IMPREVUES                   | 401 900,00 €          |                       |                  |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>            | <b>5 604 200,00 €</b> | <b>5 011 232,84 €</b> | <b>96%</b>       |
|                                          |                       |                       |                  |
| 023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT          | 1 154 054,00 €        |                       |                  |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE                   | 385 550,00 €          | 387 696,72 €          | 101%             |
| <b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>            | <b>1 539 604,00 €</b> | <b>387 696,72 €</b>   |                  |
|                                          |                       |                       |                  |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>7 143 804,00 €</b> | <b>5 398 929,56 €</b> |                  |



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

|                                               | MT BUDGETISE          | MT REALISE            | %<br>REALISATION |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|
| 013 ATTENUATION DES CHARGES                   | - €                   | 100,00 €              |                  |
| 70 PRODUITS DES SERVICES ET DES VENTES        | 1 893 000,00 €        | 2 123 996,44 €        | 112%             |
| 73 IMPOTS ET TAXES                            | 3 063 000,00 €        | 3 188 983,19 €        | 104%             |
| 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS    | 515 000,00 €          | 647 979,40 €          | 126%             |
| 75 AUTRES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE     | 15 535,08 €           | 18 795,69 €           | 121%             |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS                     | - €                   | 9 602,95 €            | 100%             |
| 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS  | 14 000,00 €           | 2 897,39 €            | 21%              |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>                 | <b>5 500 535,08 €</b> | <b>5 992 355,06 €</b> | <b>109%</b>      |
|                                               |                       |                       |                  |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE (reprises subventions) | 67 680,00 €           | 67 676,00 €           | 100%             |
|                                               |                       |                       |                  |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>5 568 215,08 €</b> | <b>6 060 031,06 €</b> |                  |
| Pour information                              |                       |                       |                  |
| R 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE              | 1 575 588,92 €        | 1 575 588,92 €        |                  |

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE                                      | MT BUDGETISE          | MT REALISE            | RAR                   |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES              | 178 000,00 €          | 71 606,40 €           | 44 000,00 €           |
| 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT                  | 25 000,00 €           | 25 000,00 €           | - €                   |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES                | 3 742 458,00 €        | 951 174,52 €          | 1 601 000,00 €        |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS                   | 125 000,00 €          | 112 435,35 €          |                       |
| 16 REMBOURSEMENTS EMPRUNTS                    | 172 000,00 €          | 137 272,35 €          |                       |
| 020 DEPENSES IMPREVUES                        | 275 000,00 €          |                       |                       |
| 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS            | 1 526 000,00 €        | 620 561,71 €          | 890 000,00 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                 | <b>6 043 458,00 €</b> | <b>1 918 050,33 €</b> | <b>2 535 000,00 €</b> |
|                                               |                       |                       |                       |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE (reprises subventions) | 67 680,00 €           | 67 676,00 €           |                       |
| <b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>                 | <b>67 680,00 €</b>    | <b>67 676,00 €</b>    |                       |
|                                               |                       |                       |                       |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>6 111 138,00 €</b> | <b>1 985 726,33 €</b> | <b>2 535 000,00 €</b> |
| Pour information                              |                       |                       |                       |
| D 001 SOLDE NEGATIF N-1 REPORTE               | - €                   | - €                   |                       |

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE                                                                 | MT BUDGETISE          | MT REALISE            | RAR                   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 13 SUBVENTIONS                                                           | 457 000,25 €          | 677 740,31 €          | 292 000,00 €          |
| 10 DOTATIONS FONDS ET RESERVES (FCTVA)                                   | 20 000,00 €           | 39 814,12 €           |                       |
| 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (affectation résultat 2021) | - €                   | - €                   |                       |
| 16 EMPRUNTS                                                              | 1 000 000,00 €        | - €                   |                       |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS                                              | - €                   | 35 117,74 €           |                       |
| 27 AUTRES IMMOS FINANCIERES                                              | - €                   | 15 874,50 €           |                       |
| 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS                                       | 1 526 000,00 €        | 640 741,15 €          | 890 000,00 €          |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>                                            | <b>3 003 000,25 €</b> | <b>1 409 287,82 €</b> | <b>1 182 000,00 €</b> |
|                                                                          |                       |                       |                       |
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT                             | 1 154 054,00 €        |                       |                       |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE                                                   | 385 550,00 €          | 387 696,72 €          |                       |
|                                                                          |                       |                       |                       |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>4 542 604,25 €</b> | <b>1 796 984,54 €</b> | <b>1 182 000,00 €</b> |
| Pour information                                                         |                       |                       |                       |
| D 001 SOLDE POSITIF N-1 REPORTE                                          | 1 568 533,75 €        | 1 568 533,75 €        |                       |

## FISCALITE

Les taux des quatre taxes additionnelles applicables depuis 2017 sont les suivants :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 6,92 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 4,21 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 15,89 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,24 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

## 2. LES BUDGETS ANNEXES

### Réalisation du budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 446 132.11 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 516 155.81 € en dépenses et 1 412 846.15 € en recettes

### Réalisation du budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 419 526.40 € en dépenses et 2 259 392.29 € en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 2 214 682.75 € en dépenses et 2 417 774.00 € en recettes

## Réalisation du budget ZONE TOURISTIQUE DE DRACHENBRONN

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 759 188.31€ en dépenses et 3 573 972.75€ en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 2 159 922.18€ en dépenses et 2 031 040.79€ en recettes

## I. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

### 1. Emprunts

#### BUDGET PRINCIPAL

| Organisme           | Montant initial | Durée  | Début<br>remboursement | Taux           | Périodicité   | Fin<br>remboursement | Cap. Restant<br>dû au<br>31.12.2021 | Cap remboursé<br>en<br>2022 | intérêts<br>2022 | TOTAL<br>2022 |
|---------------------|-----------------|--------|------------------------|----------------|---------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|
| CAISSE<br>D'EPARGNE | 1000 000,00 €   | 15 ans | 31.05.2009             | 4,33%          | Trimestrielle | 30.10.2024           | 194 076,67 €                        | 83 939,01 €                 | 7 052,79 €       | 90 991,80 €   |
|                     |                 |        |                        | FIXE           |               |                      |                                     |                             |                  |               |
| CAISSE<br>D'EPARGNE | 800 000,00 €    | 15 ans | 01.03.2010             | 0,18%          | Trimestrielle | 30.11.2024           | 160 000,00 €                        | 53 333,32 €                 | 196,00 €         | 53 529,32 €   |
|                     |                 |        |                        | taux révisable |               |                      |                                     |                             |                  |               |
|                     |                 |        |                        | Euribor 3 mois |               |                      |                                     |                             |                  |               |
|                     |                 |        |                        |                |               |                      |                                     |                             |                  |               |
|                     |                 |        |                        |                |               | TOTAL                | 354 076,67 €                        | 137 272,33 €                | 7 248,79 €       | 144 521,12 €  |

#### Budget ZAE SUD EXTENSION

| Organisme           | Montant      | Durée  | Début<br>remboursement | Taux           | Périodicité   | Fin<br>remboursement | Cap. Restant<br>dû au<br>31.12.2021 | Cap remboursé<br>en<br>2022 | intérêts<br>2022 | TOTAL<br>2022 |
|---------------------|--------------|--------|------------------------|----------------|---------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|
| CAISSE<br>D'EPARGNE | 700 000,00 € | 15 ans | 01.03.2010             | 0,1800%        | Trimestrielle | 30.11.2024           | 139 999,98 €                        | 46 666,64 €                 | 171,50 €         | 46 838,14 €   |
|                     |              |        |                        | taux révisable |               |                      |                                     |                             |                  |               |
|                     |              |        |                        |                |               |                      |                                     |                             |                  |               |
|                     |              |        |                        |                |               | TOTAL                | 139 999,98 €                        | 46 666,64 €                 | 171,50 €         | 46 838,14 €   |

## Budget ZAE EST

| Organisme                   | Montant               | Durée  | Début<br>remboursement | Taux  | Périodicité   | Fin<br>remboursement | Cap. Restant<br>dû au | Cap. remboursé<br>en | intérêts           | TOTAL               |
|-----------------------------|-----------------------|--------|------------------------|-------|---------------|----------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
|                             |                       |        |                        |       |               |                      | 31/12/2021            | 2022                 | 2022               | 2022                |
| <b>CAISSE<br/>D'EPARGNE</b> | <b>1 300 000,00 €</b> | 15 ans | 31/01/2012             | 4,31% | Trimestrielle | <b>31.10.2026</b>    | 433 333,20 €          | 86 666,68 €          | 17 275,92 €        | 103 942,60 €        |
|                             |                       |        |                        |       |               |                      |                       |                      |                    |                     |
|                             |                       |        |                        |       |               | <b>TOTAL</b>         | <b>433 333,20 €</b>   | <b>86 666,68 €</b>   | <b>17 275,92 €</b> | <b>103 942,60 €</b> |

## 2. Ligne de Trésorerie

Le contrat de ligne de trésorerie souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES en septembre 2021 était valable jusqu'au 13 octobre 2022.

En 2022 aucun nouveau contrat de ligne de trésorerie n'a été souscrit.

## II. TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 01 janvier 2017.

Par délibération du 01 mars 2021 de nouveaux tarifs ont été fixés et sont applicables à compter du 01 janvier 2022.

Cette taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 01 janvier au 31 décembre et varie en fonction de la catégorie d'hébergement.

| Catégories d'hébergement prévues par la loi                                                                                       | Tarifs<br>Intercommu-<br>-naux à<br>compter du<br>01/01/2022 | Taxe<br>additionnelle<br>CEA - 10% | Tarif total<br>par<br>personne<br>et par<br>nuitée |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Palaces                                                                                                                           | 4.00 €                                                       | 0.40 €                             | 4.40 €                                             |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles                                     | 1.50 €                                                       | 0.15 €                             | 1.65 €                                             |
| Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles                                      | 1.36 €                                                       | 0.14 €                             | 1.50 €                                             |
| Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles                                      | 1.00 €                                                       | 0.10 €                             | 1.10 €                                             |
| Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0.82 €                                                       | 0.08 €                             | 0.90 €                                             |
| Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles | 0.64 €                                                       | 0.06 €                             | 0.70 €                                             |

|                                                                                                                                                                                                                                                                              |        |        |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0.45 € | 0.05 € | 0.50 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes                                                                                                                    | 0.20 € | 0.02 € | 0.22 € |

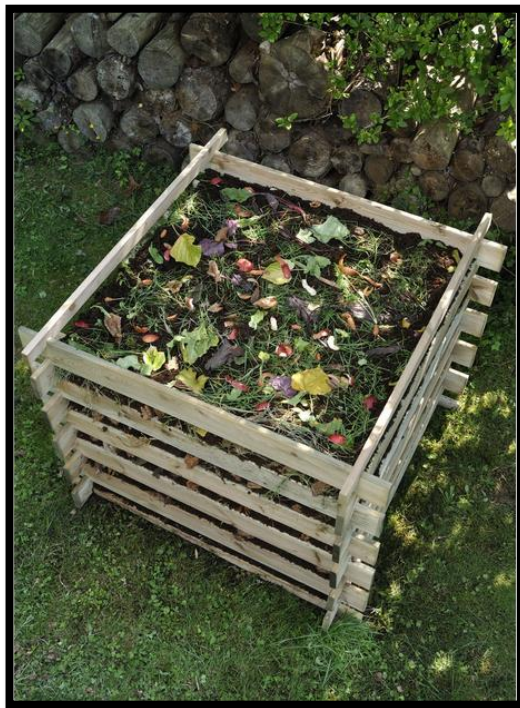
Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Sont exemptés de la taxe de séjour ; les personnes mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Le produit de cette taxe pour 2022 s'élève à : 82 703,08 €

7 818,47 € ont été reversés à la CeA dans le cadre de la taxe additionnelle et 74 884,61 € ont été reversés à l'Alsace Verte.

# ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



## I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

### Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 4ème Vice-Président au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

### Agent en charge du service :

Véronique BILLMANN

### Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

#### 1. Historique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

Depuis début 2017, le service TIPI a été mis en place en utilisant le site sécurisé de la DGFIP ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (Titre payable par Internet) développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TiPi sont simples à utiliser.

Depuis 2020, le Datamatrix a été mis en place avec la possibilité pour les usagers de procéder au règlement de leur facture via certains commerçants, le paiement en numéraire n'étant plus possible à la Trésorerie. Le code **Datamatrix** est une symbologie code-barres bidimensionnelle à haute densité, permettant de représenter une quantité importante d'informations sur une surface réduite.



#### 2. Actions 2022

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Mise en œuvre de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts.**

La nouvelle tarification, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires de Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêt le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre 2017. Conformément à l'engagement pris, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.
- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée à 0.25 €/kg.

**La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage du bac !**

Tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum règlementaire soit 5 kg.

#### Tarifs 2022

|                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| FOYER 1 PERSONNE           | <b>89 € en part fixe</b>  |
| FOYER 2 PERSONNES          | <b>168 € en part fixe</b> |
| FOYER 3 PERSONNES          | <b>226 € en part fixe</b> |
| FOYER 4 PERSONNES          | <b>282 € en part fixe</b> |
| FOYER 5 PERSONNES ET+      | <b>340 € en part fixe</b> |
| LES RESIDENCES SECONDAIRES | <b>89 € en part fixe</b>  |
| LES GITES RURAUX           | <b>89 € en part fixe</b>  |

#### Tarifs professionnels

Ce tarif ne comporte pas de part fixe mais tient uniquement compte du poids des déchets collectés soit 0,63€/kg.

Adopté par délibération du 11 décembre 2017.

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

### 3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1.610.990 €

Nombre de factures éditées en 2022 :

- TIP : 5402 + 5425 factures (2 factures par an)
- PRELEV : 1637 + 1687 + 1731 factures (3 factures par an)

Nouveau : Coût du service facturé par le Smictom du Nord du Bas-Rhin pour la perte du badge de déchetterie ainsi que pour les passages supplémentaires concernant les abonnés de la redevance des ordures ménagères : 2405 € - délibération du 8 février 2021

Perte de badge : 5 €

Passage supplémentaire en déchetterie au-delà du seuil défini : 5 € par passage

Non restitution de badge : 5 €

Ces montants sont répercutés sur les factures de la redevance des ordures ménagères des abonnés concernés.

### 4. Plages horaires

#### PERMANENCES TELEPHONIQUES :

Les mardis de 9h à 12h30

Les jeudis de 14h à 17h30



### ACCUEIL DU PUBLIC :

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30

## II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique BILLMANN prendra en charge la promotion du compostage.

**En 2022, 41 composteurs ont été vendus**

### 1. Actions

#### PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD)

**Le Programme Local de Prévention des Déchets est un plan d'actions qui vise à atteindre l'objectif de réduction de déchets. Par là même, il vise à changer les habitudes de consommation des usagers pour diminuer la production de déchets, réduire leur coût de gestion et améliorer leur traitement.**

Ce programme a été élaboré par le SMICTOM en concertation avec les communautés de communes membres (Pays de Niederbronn, Sauer Pechelbronn, Outre-Forêt, Pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) et **concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire** : particuliers, élus, professionnels, associations... afin de créer une **dynamique globale**.

Un diagnostic initial a permis de mettre en avant les gisements sur lesquels des efforts étaient à faire (ordures ménagères résiduelles, déchets verts) et de cibler quelques **gros producteurs** (bacs des salles polyvalentes ou des cimetières par exemple).

Le programme d'actions établi sur 5 ans (2018 - 2022) porte notamment sur la bonne gestion des déchets verts, du Stop-Pub ou encore d'éco-manifestations.

*Le détail du PLPD sur [www.smictom-nord67.com](http://www.smictom-nord67.com)*

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



## **I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS**

Elu en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l’Habitat

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urbam Conseil

Procivis

### **1. Amélioration des logements et de l’habitat – PIG RENOV’HABITAT**

Une nouvelle convention de partenariat au titre de la mise en oeuvre du PIG Rénov’Habitat 67 a été signée pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2023.

**Les permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont lieu tous les 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 13h30 à 15h**

URBAM CONSEIL – Monsieur COLIN Thierry / Emilie WEBER / Marisa KOLEMICO

31 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

Tél : 03 67 10 35 12 – Portable : 06 99 55 87 64

E-mail : [pig67@urbam.fr](mailto:pig67@urbam.fr) – [www.urbam.fr](http://www.urbam.fr)

#### **Les chiffres**

En 2022, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 11 dossiers, soit 10 044,00 € dans le cadre du PIG RENOV’HABITAT.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apporte des aides uniquement aux propriétaires occupants à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l’ANAH dans les conditions suivantes :

| Type de projet                                                                                       | Plafond HT des travaux subventionnables par l’ANAH |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé                                  | 50 000 €                                           |
| Travaux d’amélioration pour la sécurité et la salubrité de l’habitat                                 | 20 000 €                                           |
| Travaux d’amélioration pour l’autonomie de la personne                                               | 20 000 €                                           |
| Travaux de sortie de précarité énergétique permettant l’octroi de la prime « Habiter Mieux » bonifié | 30 000 €                                           |
| Travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant l’octroi « Habiter Mieux »               | 20 000 €                                           |

## **2. Financement de l'action d'amélioration de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial**

### **Les Chiffres de 2022**

En 2022, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 3 dossiers pour un montant total de 1 976.06 €.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a reconduit la convention-cadre de partenariat avec la CeA. C'est un dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien. Il concerne uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948.

La participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour une subvention de 10 000,00 € versée par la CeA sera comprise entre 1 000,00 € et 5 000,00 €, au regard du taux modulé en vigueur le jour de l'enregistrement du dossier complet.

Le taux modulé de 29 a été décidé par délibération en date du 16/12/2019. Ainsi le taux de participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg est de 24,67% de la subvention du Département. Le montant de la subvention est plafonné à 2 466,67 €.

## **II. EVOLUTION DU PLUI**

Elus en charge du service :

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Suite au séminaire urbanisme qui s'est tenu en mars 2021, la communauté de communes a engagé 5 procédures d'évolution du PLUi qui ont été menées de manière conjointe durant l'année 2022 : constitution des dossiers, réalisation des études environnementales, notification /examen avec les PPA etc...et enquête publique unique du 17 octobre au 21 novembre 2022.

Les procédures engagées sont les suivantes :

**1. la modification n°5** relative à différents ajustements au document d'urbanisme (secteurs de Cleebourg-Bremmelbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hunspach Ingolsheim, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach-Niederseebach et Wissembourg-Altenstadt) avec les objectifs suivants :

- Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine local ;
- Faire évoluer certains secteurs de développement ;
- Prendre en compte les besoins des entreprises présentes sur le territoire ;
- Faire évoluer des zones agricoles pour notamment prendre en compte des projets agricoles ;
- Permettre l'évolution de maisons forestières qui ont été vendues par l'ONF ;
- Adapter certaines dispositions réglementaires au contexte local ;
- Supprimer des emplacements réservés qui ne sont plus nécessaires ;
- Etendre un emplacement réservé ;
- Rectifier des erreurs ;

- Modifier le découpage des planches du plan de règlement de Wissembourg-Altenstadt pour en faciliter l'utilisation.

**2. la déclaration de projet n°4** relative à la redynamisation du site de défense de Drachenbronn (secteurs de Cleebourg-Bremmelbach et Drachenbronn-Birlenbach). Cette procédure a permis d'accompagner la poursuite des projets engagés dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense suite à la fermeture de la base de Drachenbronn. Elle a visé en particulier à développer les activités sur le site de la base et les hébergements touristiques autour des équipements touristiques déjà implantés :

- Création d'un secteur NT2 pour permettre un projet d'hébergement insolite au niveau de l'auberge des 7 Fontaines ;
- Création d'un secteur UT au niveau du restaurant Le Stadium : projet de mini-golf et de kota grill et implantation de yourtes ;
- Rectifier les contours de la zone 1AU du glamping ;
- Modifier la limite de la zone UM pour permettre l'extension de l'atelier de production de tartes flambées ;
- Modifier le règlement de la zone UM du casernement ;
- Créer un secteur UT à Bremmelbach pour permettre un projet d'habitations légères de loisirs à la place d'anciennes serres agricoles.

**3. la déclaration de projet n°5** relative au projet de centre de vacances adapté du Monts des Oiseaux à Weiler (secteur de Wissembourg-Altenstadt). Cette procédure a concerné plus particulièrement la réhabilitation du chalet Rossignol et l'implantation de 4 bungalows accessibles pour accueillir des personnes handicapées et leur familles (15 lits) sur le site du Mont des Oiseaux à Weiler (Wissembourg). Ce projet a une vocation médico-psychologique et s'inscrit également dans la stratégie touristique du territoire.

**4. la révision allégée n° 2** (secteurs de Drachenbronn-Birlenbach et Ingolsheim) prescrite le 13 septembre 2021 par le conseil communautaire. L'objectif poursuivi pour cette procédure a été d'adapter les limites des zones constructibles pour prendre en compte des constructions existantes et autorisées mais pour lesquelles le cadastre n'était pas à jour.

**5. la révision allégée n°3** (lieu-dit Geisberg secteur de Wissembourg-Altenstadt) prescrite le 13 décembre 2021 par le conseil communautaire du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg. L'objectif poursuivi pour cette procédure a été d'adapter la limite de la zone constructible du lieu-dit du Geisberg, pour prendre en compte le projet de l'Eglise mennonite du Geisberg.

# ENFANCE ET JEUNESSE



## CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le dispositif Contrat Enfance Jeunesse n'est plus reconduit par la CAF.

Il est remplacé par le Bonus Territoire, à condition que la collectivité soit engagée dans la Convention Territoriale Globale des Services aux Familles (CTG) et les sommes correspondantes sont versées directement aux gestionnaires des structures.

Ainsi pour 2022 la CAF du Bas-Rhin a attribué :

- 106 923.89€ à la FDMJC pour l'ensemble des accueils périscolaires et les Accueils de Loisirs sans Hébergement, habilités par la Direction de la Jeunesse et des Sports
- 76 149.60€ à l'AASB pour le multi-accueil intercommunal
- 13 760.52€ à la Communauté de Communes pour le Relais Petite Enfance

### I. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

#### Elue en charge

Mme Sandra FISCHER-JUNCK – Vice-Présidente

#### Agents en charge du service

Mme Isabelle Zermann (70%)

Mme Gaëlle Tetart



#### Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### TARIFS ANNUELS

##### **POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM** ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

##### **POUR LES ADHERENTS HORS COM COM** ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

##### **PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS**

1 € par jeu pour 15 jours

##### **PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES**

1 € par Jeu pour 1 Mois

#### HORAIRES D'OUVERTURE

##### UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

##### **LES MERCREDI et CONGES SCOLAIRES**

09h00 à 11h45

13h30 à 16h45

##### **LES SAMEDIS**

9h00 à 11h45

Pour de plus amples renseignements  
contacter l'animatrice au 03 88 54 31 18

Ou consulter le compte Facebook :  
« Ludothèque L'Arc en Ciel »

### Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

Compte tenu des contraintes sanitaires, l'organisation de l'accueil a été modifiée de la manière suivante :

- accueil du public uniquement sur inscription : les mercredis et pendant les congés scolaires.
- mise en place de l'emprunt de jeux sur rendez-vous.
- accueil du public le samedi matin depuis septembre 2022.

### F'Estival d'animations au Parc Stichaner :

Depuis quelques années la ludothèque participe au F'Estival d'animations qui était organisé au Parc Stichaner jusqu'à présent. Pendant les vacances d'été, les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines de diverses animations et jeux.

Durant l'été 2022, le F'Estival d'animations s'est déplacé au jardin du Musée situé au centre-ville de Wissembourg.

La publicité concernant le lieu du F'Estival d'animations ayant été faite en amont, le public était au rendez-vous. Nous avons accueilli 950 enfants et 340 adultes sur les 4 semaines.

### Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : la ludothèque se déplace dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg. 95% des établissements profitent gratuitement des interventions. Les élèves attendent avec impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer des animations jeux en familles.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) de Wissembourg : les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap qui sont ravis de pouvoir profiter, une fois par semaine, d'une animation adaptée.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent également avec impatience l'animation proposée deux fois par mois.
- ❖ Au Micro folies à la médiathèque de Wissembourg : les animations sur place se font les mercredis de 10h00 à 18h00 et les samedis de 9h00 à 13h00.
- ❖ Au multi-accueil de Wissembourg l'animatrice propose des jeux de société deux fois par mois.
- ❖ A la Maison Catherine de Schleithal, les résidents sont heureux de voir l'animatrice avec ses jeux deux fois par mois.
- ❖ Pendant les congés scolaires, une animatrice se déplace dans les villages pour des après-midi jeux en famille.
- ❖ Une fois par mois, le collège de Wissembourg se voit proposer des animations jeux pendant la pause méridienne pour une trentaine d'élèves.

### Autres services :

Depuis 2004, un prêt de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes du Pays de Wissembourg. Malgré la crise sanitaire, ce service a été maintenu et géré par les deux animatrices.

### Projet 2023 :

- La ludothèque a prévu de proposer des animations à la Maison de Retraite Stanislas de Wissembourg ainsi qu'à la résidence Abrapa de Wissembourg.
- En partenariat avec la Médiathèque de Wissembourg et lors des visites à domicile (pour le portage de livres, la ludothèque proposera des moments ludiques aux personnes isolées.



## II. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 70 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

La DSP actuelle a été conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31.08.2026.

Depuis le 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

A compter de la rentrée de septembre 2021 il est possible de réserver un accueil à partir de 6h30 et jusqu'à 19h.

Les points forts du gestionnaire actuel - AASBR :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place de l'itinérance ludique qui permet aux enfants, à certains moments de la journée, de circuler librement entre les différents univers ludiques proposés dans les unités de vie et dans le hall central.
- Gestion financière rigoureuse.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2022 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 195 944€ (déduction faite du Bonus Territoire versé par la Caf du Bas-Rhin). Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

### III. RELAIS PETITE ENFANCE

#### Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

#### Agents en charge du service :

Aline WACH – animatrice du RPE

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RPE anciennement le RAM a changé de dénomination en septembre 2021, suite à la parution du nouveau référentiel.

Le RPE est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

#### Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle en soirée est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant et le bien être des parents et des professionnels.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : 2 ateliers d'éveil sont proposés par semaine pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- Bricolage
- Baby-gym
- Baraqu'A Pinceaux
- Atelier « RIEN »
- Atelier de sensibilisation des violences
- Yoga
- Animaux
- Jeux Libres
- Bébés lecteurs
- Eveil sensoriel

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des évènements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2022, notre territoire comptait une moyenne de 58 assistants maternels dont environ 46 en activité. Les assistants maternels non actifs sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire, départ en retraite ...). Le territoire comptait également une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de RIEDELZ.

Courant l'année 2022 le RPE a été contacté 702 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier, Messenger) :

- 259 fois par les assistants maternels

- 272 fois par les parents - 174 autres contacts

Pour ce service, en 2022, la communauté de communes a dépensé 50 932.06€ (y compris la mise à disposition de locaux) et la CAF a subventionné le RAM à hauteur de 29 761.86€.

## **IV. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES**

### Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

### Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La gestion de tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/09/2021 – 31/08/2026.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une ou deux animatrices assurent le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

Face aux normes de plus en plus rigoureuses s'appliquant à la restauration scolaire, mais aussi face aux exigences des familles portant sur l'équilibre alimentaire de leurs enfants, le gestionnaire actuel a appliqué, avec notre accord, la liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le prestataire retenu, la société API Cuisiniers d'Alsace, est spécialisé dans la cuisine pour les enfants scolarisés et propose des menus élaborés par une diététicienne. Ces menus comprennent une part importante de produits bio et régionaux, tout en offrant un tarif avantageux.

La livraison en liaison froide permet également au personnel encadrant une meilleure gestion au niveau du maintien en température et de la distribution des repas, compte tenu de l'arrivée échelonnée des enfants dans certaines structures.

Les animations nutritionnelles et éducatives pour les enfants ainsi que l'accompagnement du personnel dans l'application des procédures HACCP sont également proposés par le prestataire.

512 enfants ont bénéficié de service périscolaires ou d'ALSH en 2022.

## **1. Périscolaire de Wissembourg**

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean-1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir 24 enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 (pour les primaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

Ces deux structures périscolaires ont atteint leur capacité maximale d'accueil pour la pause méridienne. Ainsi à la rentrée 2022 une annexe au gymnase de SIVOM a été créée pour une trentaine d'enfants de l'école WENTZEL. Il s'agit d'une solution de transition en attendant la création prochaine d'un site supplémentaire à Wissembourg.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2022 la participation financière de la communauté de communes était de 324 165.70€€ pour le fonctionnement courant de l'ensemble des structures de Wissembourg (La Ruche, les Petites Abeilles, la cantine d'Altenstadt et l'annexe au gymnase de SIVOM), déduction faite du Bonus Territoire.

## **Périscolaire de Seebach**

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010. Situé au sein de l'école primaire de Seebach, il accueille les enfants de Seebach et de Niederseebach.

Le périscolaire de Seebach « Les lucioles » est habilité pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans. En 2022 la fréquentation moyenne pendant la pause méridienne était de 25 enfants environ et 12 enfants le soir.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2022 la participation financière de la communauté de communes pour le fonctionnement de cette structure était de 47 608.07€, déduction faite du Bonus Territoire.

## 2. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn–Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Depuis septembre 2016 entre 5 et 10 enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement. En 2022 une somme de 17 312.68€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

La fréquentation moyenne globale de la structure en 2022 est de 23 enfants pendant la pause méridienne et de 10 enfants le soir.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2022 la participation financière de la communauté de communes était de 79 837.41€, déduction faite du Bonus Territoire.

## 3. Les cantines scolaires

Six cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim), à Schleithal, à Hunspach, à Altenstadt et à Oberhoffen- les- Wissembourg.

Pour 2022 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : 7 enfants à midi et entre 4 enfants le soir
- Riedseltz : entre 20 et 27 enfants à midi et 5 le soir
- Schleithal : une vingtaine d'enfants à midi et 7 le soir
- Hunspach : environ 11 enfants à midi et 5 le soir
- Altenstadt : une moyenne de 13 enfants à midi et 6 le soir
- Oberhoffen-lès-Wissembourg : une vingtaine d'enfants à midi et environ 6 enfants le soir.

En 2022 la participation financière de la communauté de communes était de :

- 20 339.18 € pour la cantine de Climbach
- 68 703.09 € pour la cantine de Riedseltz
- 46 696.39 € pour la cantine de Schleithal
- 31 082.20 € pour la cantine de Hunspach
- 29 207.32 € pour Oberhoffen-lès-Wissembourg
- Altenstadt : le coût de fonctionnement est compris dans celui des structures de Wissembourg

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sports. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

## **V. ANIMATION JEUNESSE**

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

### **Toute l'année :**

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

[www.animjeun-payswissembourg.com](http://www.animjeun-payswissembourg.com) et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

### **Pendant les vacances**

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

### **Comité de pilotage**

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des maires et « élus référents jeunesse » de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : la CeA, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

### **Les principales actions de l'année 2022**

- L'atelier collaboratif de réparation,
- Les ateliers de « Musique Assistée par Ordinateur » à la NEF,
- Les ateliers « Dessins Manga »,
- Les ateliers « FABLAB » à la NEF,
- Les après-midis et les soirées « Jeux vidéo »,
- Les clubs « Canapés débats » et « Jeux » au collège de Wissembourg,

- Les sorties, les séjours et les animations pendant les vacances scolaires,
- Les maraudes à Strasbourg lors des « Journées de solidarité »,
- Animation des expositions « Dessine- moi l'écologie », « Des-infox » (également proposé au lycée Stanislas), « Non à la Haine » au collège de Wissembourg et « Tous Migrants » à la NEF de Wissembourg.
- Coordination de la réalisation d'une nouvelle fresque graffiti sur le mur « Bürstner » se trouvant sur le chemin des nombreux collégiens et lycéens



### **F'Estival d'animations**

La 12<sup>ème</sup> édition du F'Estival d'animations a eu lieu du 18 juillet au 12 août 2022.

L'équipe composée de 8 animateurs a accueilli le public du lundi au jeudi de 14h à 18h et les vendredis de 14h à 23h.

Une buvette accompagnée de la petite restauration était tenue par des associations locales et les vendredis soir lors des concerts un Food Truck complétait l'offre.

Tout au long des quatre semaines la ludothèque et un coin sportif avec différents jeux extérieurs (foot, tir à l'arc, ping pong ...) étaient installés en permanence.

Les animateurs et les intervenants extérieurs ont proposé des animations, ateliers thématiques, bricolages et jeux sportifs en fonction du thème de la semaine :

- Semaine 1 : Au Pays du Soleil Levant
- Semaine 2 : Le Sport en tout genre
- Semaine 3 : Les Compagn'Art
- Semaine 4 : A la rencontre des Vikings, découverte des cultures et traditions scandinaves.

Tous les ateliers étaient proposés à titre gratuit.

En termes de provenance, le public était composé de :

- 52% des personnes habitant la Ville de Wissembourg
- 30% des personnes habitant les autres communes membres de la communauté de communes
- 18% des personnes habitant en dehors du territoire intercommunal.

### **Bilan financier :**

Le coût total du F'Estival d'animation était de 38 523€ et financé par :

- La communauté de communes du Pays de Wissembourg à hauteur de 16 523€
- La Ville de Wissembourg à hauteur de 12 000€
- La CAF du Bas-Rhin à hauteur de 10 000€

### **Coût total 2022 concernant l'Animation Jeunesse**

En 2022 la communauté de communes a dépensé 130 089€ pour le service Animation Jeunesse.



# CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE





## I. SENIORS

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

### 1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolués au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

#### PERSONNES SEULES

| TARIF                                           | A       | B            | C             |
|-------------------------------------------------|---------|--------------|---------------|
| REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%) | <= 1000 | 1001-1 200 € | 1 201-1 400 € |
| PROPOSITION AIDE PAR REPAS                      | 2 €     | 1.50 €       | 1 €           |

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

#### COUPLES

| TARIF                                           | A         | B             | C             |
|-------------------------------------------------|-----------|---------------|---------------|
| REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%) | <= 1500 € | 1 501-1 700 € | 1 701-1 900 € |
| PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE      | 2 €       | 1.50 €        | 1 €           |

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

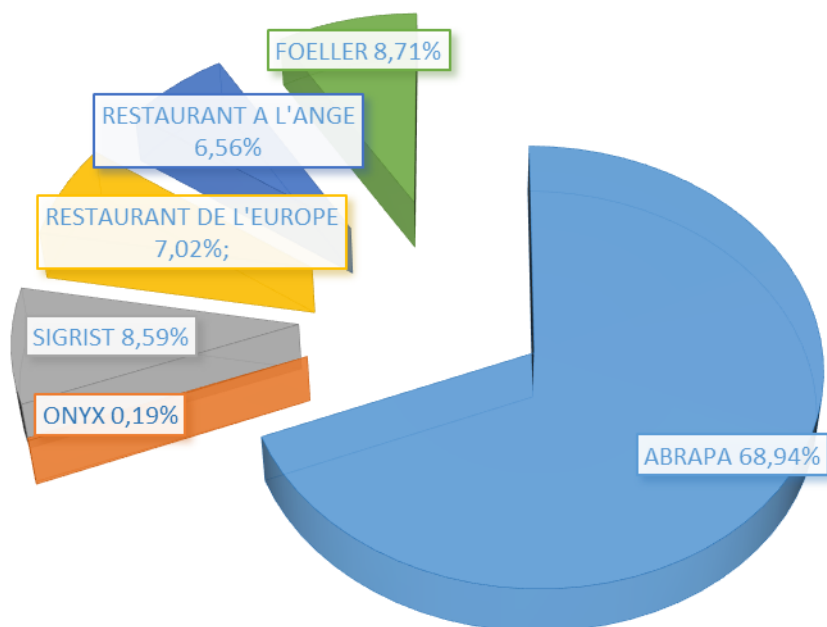
## Statistiques 2022

| NOMBRE DE REPAS SUBVENTIONNES |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |          |          |        |         |
|-------------------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|--------|---------|
|                               | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | TOTAL  | %       |
| ABRAPA                        | 568     | 511     | 570  | 540   | 600 | 597  | 681     | 722  | 682       | 643     | 629      | 669      | 7 412  | 68,94%  |
| SIGRIST                       | 84      | 96      | 112  | 95    | 101 | 105  | 86      | 54   | 65        | 57      | 54       | 14       | 923    | 8,59%   |
| RESTAURANT DE L'EUROPE        | 80      | 60      | 64   | 69    | 87  | 89   | 64      | 74   | 60        | 37      | 35       | 36       | 755    | 7,02%   |
| RESTAURANT A L'ANGE           | 29      | 42      | 59   | 30    | 52  | 51   | 72      | 59   | 89        | 90      | 86       | 46       | 705    | 6,56%   |
| ONYX                          | 0       | 0       | 0    | 0     | 0   | 0    | 0       | 0    | 6         | 9       | 5        | 0        | 20     | 0,19%   |
| FOELLER                       | 72      | 59      | 100  | 77    | 83  | 75   | 77      | 103  | 74        | 77      | 79       | 60       | 936    | 8,71%   |
|                               | 833     | 768     | 905  | 811   | 923 | 917  | 980     | 1012 | 976       | 913     | 888      | 825      | 10 751 | 100,00% |

Nombre de bénéficiaires : 58 (dont ABRAPA 37, SIGRIST 6, FOELLER 5, EUROPE 7, A L'ANGE 2, ONYX 1)

Coût pour la collectivité en 2022 : 19 057.51€

## REPARTITION PAR TRAITEUR



## 2. Seniors en vacances

Partenaire de L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) depuis 2010, la communauté de communes organise tous les ans un voyage pour les seniors du territoire dans le cadre du programme « Seniors en vacances ».

En 2022 un groupe de 33 seniors est parti au mois de juin à Ambleteuse sur la Côte d'Opale.

En raison de la crise sanitaire due au COVID -19 ce séjour, prévu initialement en 2020, a été reporté à l'année 2021, puis à l'année 2022.

Tant attendu par les participants, il s'est déroulé dans une bonne ambiance et a permis aux aînés de notre territoire de profiter à nouveau de ce dispositif très apprécié.

Pour rappel :

Pour être éligible au programme « SENIORS EN VACANCES » il faut :

- être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ, le seuil est ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap,
- être retraité ou sans activité professionnelle,
- résider en France,
- l'accès au programme *Seniors en Vacances* s'adresse en priorité mais pas exclusivement aux personnes éligibles à l'aide attribuée par l'ANCV,
- tout aidant, professionnel ou familial, d'une personne en situation de dépendance ou de handicap (bénéficiant elle-même du programme SENIORS EN VACANCES), en bénéficie de plein droit sans avoir à justifier des critères d'éligibilité définis ci-dessus, sous réserve :
  - o de séjourner durant tout le séjour avec la personne en situation de dépendance ou de handicap dont elle est l'aidant,
  - o que la personne nécessitant cet accompagnement justifie : d'un classement GIR selon la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) par la production soit de l'attestation du bénéfice de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de l'année en cours, soit pour les GIR 2 à 4, l'attestation de son classement délivrée par la CeA soit pour les GIR 5 et 6 de l'attestation délivrée par la CNAV. OU justifie de sa situation de handicap par la production de sa carte d'invalidité ou d'une attestation de l'année en cours du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapés ou de la carte Station debout pénible.
- tout conjoint marié ou partenaire pacsé avec une personne éligible devient éligible au programme sous réserve d'avoir une imposition commune et de séjourner ensemble.

Une aide financière de 180 € a été accordée par l'ANCV aux seniors dont les revenus ne dépassent pas les seuils suivants :

| Nombre de parts fiscales | 1        | 1,5      | 2        | 2,5      | 3        | Ajouter 5 032 € par demi part supplémentaire |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------------------------------------|
| Personne seule           | 14 997 € | 20 029 € | 25 061 € | 30 093 € | 35 125 € |                                              |
| Couple marié ou pacsé    | -        | -        | 28 253 € | 33 285 € | 38 317 € |                                              |

Le coût de séjour 2022 était de 399 € pour les personnes éligibles à l'aide de l'ANCV (25 seniors sur 33) et de 579€ pour les autres.

### **3. Aide financière pour les personnes retraitées, invalides et handicapées souffrant d'incontinence**

Suite à l'entrée en vigueur de la redevance incitative, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a mis en place, par délibérations du 26 mars 2018 et du 8 octobre 2018, une aide financière pour les personnes retraitées, invalides ou handicapées souffrant d'incontinence.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité, invalide ou porteur d'un handicap
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- être à jour du paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- présenter toutes les pièces justificatives

Les modalités de paiement :

- L'aide financière est versée en deux fois après chaque période de facturation de la REOM.
- Le 1<sup>er</sup> paiement se fait en décembre pour la facture d'enlèvement des ordures ménagères du 1<sup>er</sup> semestre, et le deuxième paiement intervient après le vote du budget de la communauté de communes, soit entre avril et mai de l'année N+1.
- Si le foyer est composé de plusieurs personnes, le volume de déchets est divisé par le nombre d'occupants, seule la part proportionnelle du demandeur est prise en compte pour le calcul de l'aide financière.
- Le montant de l'aide est versé uniquement au demandeur et ne peut excéder le montant de la part variable du demandeur.
- Le montant maximum de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources selon le barème ci-après. Il sera proratisé en fonction de la date de la survenance de l'incontinence indiquée dans le certificat médical.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg se réserve le droit de le réviser chaque année.

**Le montant total à la charge de la collectivité pour l'année 2022 est de 453.33€**

#### **BAREME**

##### **PERSONNES SEULES**

| <b>TARIF</b>                                           | <b>A</b>          | <b>B</b>            | <b>C</b>             |
|--------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| <b>REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)</b> | <b>&lt;= 1000</b> | <b>1001-1 200 €</b> | <b>1 201-1 400 €</b> |
| <b>MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE</b>              | <b>100€</b>       | <b>80€</b>          | <b>70€</b>           |

**0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €**

## COUPLES

| TARIF                                                            | A                   | B                    | C                    |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| <b>REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)</b>           | <b>&lt;= 1500 €</b> | <b>1 501-1 700 €</b> | <b>1 701-1 900 €</b> |
| <b>MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE PAR PERSONNE CONCERNEE</b> | <b>100 €</b>        | <b>80 €</b>          | <b>70 €</b>          |

**0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €**

### 4. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit environ 4 000€ par an.

# TOURISME ET PATRIMOINE



## I. REALISATIONS

### A. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

#### Plan vélo intercommunautaire CCPW-CCOF

Sous l'impulsion de la Collectivité européenne d'Alsace et de son Plan Vélo 2030, les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt ont décidé de s'associer afin d'élaborer ensemble un plan vélo intercommunautaire. Ce plan vélo a permis de planifier l'aménagement d'itinéraires cyclables structurants sur le territoire des deux communautés de communes. Il a été approuvé le 15 septembre 2020 par la communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Trois axes structurants ont été planifiés dans ce schéma cyclable :

- l'axe A Wissembourg - Soultz-Sous-Forêts - Betschdorf, avec un linéaire total 23,4 km ;
- l'axe B Wissembourg - Seebach - Hatten, avec un linéaire total de 14,5 km ;
- l'axe C liaison touristique Seebach – Hunsbach -Fort de Schœnenbourg - ex BA901 et liaison Riedseltz - Wissembourg avec un linéaire total de 20,7 km. La réalisation de l'axe C est programmée dans une deuxième phase.

L'année 2022 a tout d'abord été marquée par la signature de l'ensemble des conventions avec les communes et les associations foncières concernées par les tracés des axes A et B, autorisant ainsi la communauté de communes à réaliser les travaux et à devenir ensuite gestionnaire de l'ouvrage.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet, y compris pour les travaux situés sur le territoire de la communauté de communes de l'Outre Forêt.

Avec l'assistance de la maîtrise d'œuvre assurée par BEREST, un marché de travaux a été publié courant 2022. Celui-ci a permis d'attribuer les 4 lot de travaux à l'entreprise JEAN LEFEBVRE. La signalisation de police a quant à elle été attribuée à l'entreprise SIGNATURE.

Le tableau ci-dessous détaille les montants du marché :

| lot | intitulé                  | entreprise | montant € HT du marché | Collectivité                              |
|-----|---------------------------|------------|------------------------|-------------------------------------------|
| 1   | AXE B PARTIE NORD         | E J L      | 585 295,55 €           | CCPW en totalité                          |
| 2   | AXE B PARTIE SUD          | E J L      | 570 414,80 €           | CCOF = 485 809,90 € / CCPW = 84 604,90 €  |
| 3   | AXE A PARTIE NORD         | E J L      | 974 761,40 €           | CCPW en totalité                          |
| 4   | AXE A PARTIE SUD          | E J L      | 1 197 219,00 €         | CCOF = 967 958,30 € / CCPW = 229 260,70 € |
| 5   | SIGNALISATION AXES A ET B | SIGNATURE  | 189 429,00 €           | CCOF = 111 498,00 € / CCPW = 77 931,00 €  |

Les travaux de l'axe B ont démarré en septembre 2022. Les travaux de l'axe A sont quant à eux programmés pour l'année 2023. Des passerelles cyclables et un jalonnement directionnel viendront compléter l'équipement.



Source : Communauté de commune de l'Outre-Forêt.

Le projet a été élaboré en concertation avec les communes, les associations foncières, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Collectivité européenne d'Alsace. Les itinéraires cyclables seront partagés entre les engins agricoles, les cyclistes et les piétons. Les chemins aménagés pour les itinéraires cyclables demeureront en effet des outils de travail permettant aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers de cultiver leur terre. Ce partage sera signalé par le panneau ci-dessous « chemin partagé ».





## **B. Etude pour une liaison pédestre Chemin des Cimes – fossé antichar – Porche de la chapelle**

En continuité du développement des différents projets constitutifs du contrat de redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn (CRSD), la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg réalise avec l'ONF une étude d'avant-projet pour l'aménagement d'un itinéraire sécurisé de 2,5 km, tout public (piéton, cycliste et en partie PMR) permettant de relier deux points d'intérêts touristiques : le Porche de la Chapelle à Climbach et le Chemin des Cimes à Cleebourg. L'itinéraire permettra ainsi de mettre en valeur le fossé antichar et de décroiser le massif du Hochwald en atténuant l'effet de coupure du fossé. Il permettra par ailleurs de sécuriser fortement cette partie du domaine militaire très fréquentée par les randonneurs et les vététistes malgré le danger inhérent à ce site (queues de cochon, barbelés, etc).

Les aménagements projetés permettront :

- la sécurisation du fossé antichar et de ses abords et la création d'une passerelle pour son franchissement ;
- la sécurisation de la zone des queues de cochon par la mise en place de caillebotis avec garde-corps pour canaliser de manière stricte les marcheurs ;
- la mise en valeur thématique de l'itinéraire avec des panneaux explicatifs sur le thème "au fil de l'Histoire, l'évolution du Massif du Hochwald" : Porche de la Chapelle XIIe siècle, les bornes frontière de Cleebourg, le fossé antichar et la ligne Maginot et le Chemin des Cimes ; d'aménager une portion PMR entre le chemin des Cimes et les bornes de Cleebourg.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan paysage du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord qui vise à valoriser le GR 53 et ses variantes. Il pourra ainsi bénéficier de subventions européennes au titre des fonds FEDER dont le portage est assuré par le Parc pour les projets inclus dans le plan paysage.

## **II. CRSD DE DRACHENBRONN**

La mise en œuvre des actions prévues au CRSD de Drachenbronn s'est activement poursuivie au cours de l'année 2021. Un comité de site présidé par Mme la Préfète et associant l'ensemble des partenaires du CRSD se réunit une fois par an afin de faire un point d'avancement concernant les actions prévues dans le cadre de ce contrat régulièrement mis à jour à travers des avenants. Trois points sont à relever et qui seront présentés successivement :

- Le développement touristique
- La reconversion de l'ancienne BA901
- La dynamisation du tissu des TPE-PME

Le CRSD de Drachenbronn : <https://www.defense.gouv.fr/dar/contrats-et-plans/2016/crsd-de-drachenbronn>

### **1. Le développement touristique**

La société EAK France a, sur la base du permis de construire obtenu le 19 décembre 2019, construit :

- Une tour panoramique d'une hauteur de 28,80 mètres,
- Un bâtiment accueil,
- Un espace de restauration avec terrasse,
- Un magasin de vente de souvenirs.

Il s'agit d'un investissement privé de l'ordre de 5,6 millions d'euros pour cette société de droit français dont le siège est à Drachenbronn. EAK France a recruté le personnel nécessaire. Une navette de transport par trains touristiques sur roues a été mise en place par EAK France du parking jusqu'au site chemin des cimes.

De son côté, la communauté de communes avec les subventions obtenues de l'Etat et de la CEA, a procédé à l'aménagement du parking et à la construction des sanitaires.

La société EAK France a acquis le site de l'ancien chenil militaire sur lequel elle réalise une Forêt d'aventure dont les travaux sont en cours avec une ouverture au public avant l'été en 2022.

Pour en savoir plus :

<https://www.chemindescimes-alsace.fr/fr/alsace/>

## **2. La reconversion de l'ancienne BA901**

L'Etat a cédé à la communauté de communes à l'euro symbolique le site de l'ancienne BA901 de Drachenbronn, la cité cadres et l'ancienne station d'épuration militaire. La communauté de communes a procédé à la déconstruction du casernement et de la cité des cadres. Une partie du casernement (plus de 8 HA) a été cédée à la société Maranto France, un investisseur privé qui y prévoit la construction d'une unité de fabrication de fonds de tartes flambées. Cette implantation d'entreprise a été rendue possible grâce au soutien efficace de l'ADIRA, de l'Etat, de la Région et de la CEA.

La cession de la cité cadres est désormais intervenue pour permettre un projet d'hébergements touristiques. L'ancien cinéma a été cédé à un investisseur qui prévoit notamment d'y installer des espaces de coworking.

L'annonce de l'implantation de l'unité de fabrication de fonds de tartes flambées :

<https://www.adira.com/actualites/implantation-de-gusto-palatino-a-drachenbronn/>

## **3. La dynamisation du tissu des TPE-PME**

Une aide à la création d'emplois dans le périmètre du CRSD a été mise en œuvre conformément aux dispositions du CRSD.

Pour en savoir plus : <https://www.cc-pays-wissembourg.fr/Fr/Economie/Entreprendre.html>

A cela, il convient d'ajouter que la communauté de communes a développé un partenariat avec l'ADIRA pour ce qui concerne l'accueil ou le développement d'entreprises.

D'autre part, rappelons que la commune de Drachenbronn est classée en zone de restructuration de la défense (ZRD). Les entreprises, quel que soit leur régime d'imposition (micro-entreprise, réel normal ou simplifié), qui créent une activité à Drachenbronn peuvent ainsi, sous conditions, bénéficier jusqu'à 5 années d'aides fiscales et sociales.

Pour être complet, il y a lieu de préciser que les médias, y compris TF1 ou France 2, ont régulièrement rendu compte de l'avancement des différents projets menés dans le cadre du CRSD.